

## SRADDET

### ■ Session du 19/12/2018

### ■ Avis présenté par M. Christophe Vital au nom de la Commission « Finances, Europe, Prospective, interrégionalité »

*Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Yvic KERGROAC'H (CGT), Philippe BOURDAUD (CCIR), René PAVAGEAU (CRSA), Antoine CHARLOT (Comité 21), Paul CLOUTOUR (CFDT), Georges PLESSIS (chambres d'agriculture),*

**76 votants. Adopté à l'unanimité**

Le CESER, lors de la session du 14 novembre 2016, répondant à la saisine du Président du Conseil régional, avait réalisé une première contribution qui énonçait, selon lui, ce qui constitue les principaux défis pour la Région et en proposant de grands principes pouvant inspirer les différents axes du SRADDET.

Le CESER avait indiqué que « Les grandes spécificités régionales sont connues et rappelées dans tous les rapports ou documents stratégiques » et en conséquence, n'avait « pas jugé utile d'y consacrer un long développement », il s'agissait à partir de ces données de lister les grands défis ou enjeux qui en découlaient en matière de développement durable et d'égalité du territoire.

Le CESER considérait qu'il « découle de ces enjeux des principes prioritaires qui doivent inspirer les politiques sectorielles de manière transversale(...) ils doivent servir de colonne vertébrale pour tous les schémas qu'intègre le SRADDET », ces grands principes appelaient à la concertation, la solidarité, la sobriété, le développement, la mutualisation et le partage, les complémentarités, l'équilibre territorial et la proximité, la prévention et la sécurité, l'anticipation et l'évaluation ainsi que l'innovation.

Le Conseil régional, dans le cadre de la concertation publique, propose d'organiser un **débat** autour de cinq axes stratégiques structurant les objectifs du schéma de façon transversale.

Le CESER a bien compris qu'il s'agit là d'une étape dans la construction du schéma avec principalement **un état des lieux ou diagnostic territorial** réalisé par le Conseil régional en interne.

*Compte-tenu de ce qui est énoncé précédemment, il est logique que, le CESER globalement retrouve dans cet état des lieux les constats qu'il est amené à faire régulièrement au travers de ses rapports et études.*

### **Quelques remarques sur l'état des lieux :**

- L'équilibre du territoire régional est une spécificité qui est rappelée dans tout état des lieux mais ne doit pas cacher des situations très contrastées dans de nombreux domaines, d'où l'importance d'une approche par bassins de vie, par types de territoire,
- Le tissu associatif dont on s'accorde à reconnaître la grande vitalité et la densité en Pays de la Loire est absent de cet état des lieux, il concourt pourtant à la solidarité au sein des territoires et crée du lien social,
- La culture ne fait pas partie des objectifs obligatoires du SRADDET, pourtant les équipements culturels occupent une place dans les territoires ; ils font partie des services offerts aux habitants, l'état des lieux devrait présenter des éléments cartographiques et une analyse des temps d'accès par l'utilisateur à ces services (lecture publique, cinéma, spectacle, expositions etc.),
- La jeunesse, comme cela est évoqué dans le document, mérite également une attention particulière afin que certains territoires ne soient pas désertés par elle faute

d'y avoir un avenir, mais il convient de s'attaquer aux causes des difficultés rencontrées.

- La formation est un domaine qui doit trouver sa place dans cet état des lieux et dans les axes stratégiques. La carte des formations doit y être intégrée d'autant que la Région lance un important programme pluriannuel de construction et de rénovation des lycées pour faire face à un grand dynamisme démographique ; les autres collectivités infrarégionales seront confrontées aux mêmes besoins pour les écoles et les collèges.

*De cet état des lieux, le Conseil régional a souhaité dès à présent, à partir des consultations et des contributions reçues, définir 5 grands axes qu'il considère comme stratégiques.*

*Le CESER a bien noté là encore, qu'il s'agissait de premières réflexions ouvertes au débat.*

### **Quelques observations sur les axes stratégiques :**

- La métropolisation et les pôles urbains sont trop mis en avant,
- En terme identitaire, le territoire ligérien, ne se réduit pas à la Loire et au littoral. Néanmoins, la maritimité est une spécificité de la Région sur laquelle il convient de s'appuyer pour le développement de l'ensemble du territoire,
- Le volet social et la question de l'emploi sont pratiquement absents de ces grands axes stratégiques. Le CESER insiste sur le fait que *la pauvreté* peut revêtir plusieurs formes (pauvreté culturelle),
- L'accès aux soins doit être abordé sous l'angle de la répartition des professionnels de santé sur le territoire mais aussi sous l'angle des temps d'attente afin de pouvoir obtenir une consultation et des coûts de mobilité pour les patients. L'accès au soin ne doit pas occulter l'indispensable prévention en amont au moyen des plans santé, des plans de lutte contre les addictions,
- L'accès à la formation sous toutes ses formes devrait prendre sa place parmi les axes stratégiques,
- Il en va de même du développement économique (même si le SRDEII n'est pas intégré au SRADDET) dans une approche d'aménagement du territoire au regard des zones d'activité, de leur implantation, de leur accessibilité ainsi que des friches industrielles ou commerciales et de leur devenir ; il s'agit de la même remarque en matière d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation...),
- L'axe 1 sur les mobilités est une ambition légitime que le CESER, non seulement, partage mais appelle de ses vœux dans les faits. Les besoins en infrastructures pour assurer la connexion de la Région avec le reste de la France et de l'Europe sont connus et répétés par tous. C'est une priorité bien au-delà du SRADDET qui nécessite des financements. Les futurs Contrats de plan qui seront construits sur la base du schéma peuvent apporter quelques réponses mais ne suffiront pas,
- Comme l'a écrit le CESER dans plusieurs de ses rapports, le foncier littoral doit faire l'objet de prescriptions et non pas de simples recommandations. La nécessité de créer un établissement public foncier régional doit aussi être rappelée.

*D'une manière générale, les axes stratégiques demeurent trop sectoriels alors que l'approche devrait être plus transversale, c'est ainsi que l'axe 3 intitulé « renforcer l'équilibre territorial en résorbant les risques de fractures territoriales » devrait constituer en fait le cœur même du SRADDET et devrait irriguer l'ensemble du futur schéma.*

## **Etablir des priorités :**

Le CESER pense également que lors des prochaines étapes d'élaboration du schéma, il conviendrait d'établir des priorités.

Certains **défis majeurs, outre les infrastructures, sont à mettre en évidence** lorsqu'il s'agit de faiblesses avérées pour les Pays de la Loire, faiblesses qui apparaissent dans l'état des lieux :

- La question de l'eau en termes de quantité et de qualité et les conséquences du réchauffement climatique (risques de submersion),
- La question de la santé
- Les territoires « périphériques »,
- L'accès au numérique et à la téléphonie,
- Les mobilités de proximité

De manière plus globale le CESER s'interroge sur **l'intégration des différents schémas** au SRADDET, en particulier en ce qui concerne les mobilités. Le SRIT datant de 2008 ne peut plus servir de base aujourd'hui. L'étude en cours sur les mobilités, en décalage avec le calendrier du SRADDET, devra être intégrée avec la dimension de l'intermodalité. La question des temporalités différentes des schémas est à prendre en compte.

Les autres schémas à intégrer devront aussi être actualisés.

**L'articulation avec les politiques régionales** est aussi à prendre en compte pour assurer la cohérence des dispositifs comme le pacte de ruralité et les contrats de territoires par exemple.

Enfin, attaché à **l'interrégionalité**, le CESER relève avec satisfaction que la dimension interrégionale de l'aménagement et de l'égalité du territoire a bien été prise en compte dans les orientations du SRADDET.

Le CESER continuera, au-delà de sa participation au comité consultatif, d'apporter une contribution active à l'élaboration de ce schéma, et à chacune de ses étapes, avec la participation de ses commissions sectorielles compte tenu de l'importance que revêt un tel document pour l'avenir de la Région.